



Assemblée générale

Distr. générale
3 avril 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019*

Titre VI

Droits de l'homme et affaires humanitaires

Chapitre 27

Aide humanitaire

(Programme 23 du cadre stratégique pour la période 2018-2019)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
Orientation générale	3
Vue d'ensemble des ressources	4
Autres éléments d'information	8
A. Direction exécutive et administration	10
1. Direction exécutive et administration	10
2. Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne	14
B. Programme de travail	15
Sous-programme 1. Analyse des politiques	16
Sous-programme 2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	19
Sous-programme 3. Réduction des risques de catastrophe naturelle	22
Sous-programme 4. Services d'appui d'urgence	27
Sous-programme 5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	29
C. Appui au programme	32

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote [A/72/6/Add.1](#).

** [A/71/6/Rev.1](#).



Annexes

I.	Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2018-2019.	34
II.	État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle.	35
III.	Produits de l'exercice 2016-2017 non reconduits en 2018-2019	36

Vue d'ensemble

Tableau 27.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant des crédits ouverts pour 2016-2017	36 946 100
Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables)	(6 443 200)
Nouveaux mandats et mandats élargis	7 506 700
Autres variations	(779 200)
Variation totale	284 300
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2018-2019 ^a	37 230 400

^a Aux taux révisés de 2016-2017

Tableau 27.2 **Postes**

	Nombre	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017	72	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(1°C), 15 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	72	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(1°C), 15 G(AC)

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : AL = Agent local; AN = Administrateur recruté sur le plan national; BO = Budget ordinaire; G = agent des services généraux; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); G(1°C) = agent des services généraux (1^{re} classe); RxB = ressources extrabudgétaires; SGA = Secrétaire général adjoint, SSG = Sous-Secrétaire général.

Orientation générale

- 27.1 Le principal objectif du programme est de faire en sorte qu'en cas de catastrophe et de situation d'urgence, les interventions humanitaires menées par la communauté internationale soient cohérentes, coordonnées, rapides et fondées sur des principes, et à faciliter la transition de la phase des secours d'urgence à celle du relèvement et du développement durable. Le texte qui en porte autorisation est la résolution [46/182](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a énoncé les principes fondamentaux de l'aide humanitaire et renforcé les décisions et résolutions qu'elle-même et le Conseil économique et social avaient précédemment adoptées au sujet de l'aide humanitaire et du rôle moteur joué par le Secrétaire général dans les interventions en cas de catastrophe naturelle ou d'autre crise humanitaire. Ces 20 dernières années, ce mandat a été renouvelé et élargi par des textes normatifs s'inscrivant dans le prolongement de la résolution [46/182](#).
- 27.2 C'est le Bureau de la coordination des affaires humanitaires qui est chargé de l'exécution du programme et de la réalisation des objectifs correspondants. La stratégie d'exécution du programme s'articule autour des éléments suivants : élaboration et promotion d'une politique humanitaire commune pour les organismes des Nations Unies et leurs partenaires; mobilisation et coordination de l'aide en cas d'urgence humanitaire; mobilisation des moyens dont l'ONU dispose pour accélérer l'acheminement de l'aide humanitaire internationale; renforcement des politiques et pratiques liées à l'adaptation aux changements climatiques, au développement durable et à l'environnement en vue de réduire les risques de catastrophe; sensibilisation aux questions

humanitaires; accès rapide à des informations pertinentes concernant les situations d'urgence et les risques de catastrophe naturelle. L'exécution des activités de réduction des risques de catastrophe incombe principalement au secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, conformément aux mandats découlant de la Déclaration de Sendai et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Le Bureau agit en étroite collaboration avec les entités du système des Nations Unies afin de faciliter la transition de la phase de secours à la phase de relèvement et de développement. Il encourage et favorise une meilleure préparation de façon à accélérer la fourniture de l'aide humanitaire dans les situations d'urgence grâce à la coopération régionale, conformément à son mandat.

- 27.3 Pour accomplir sa mission, le Bureau est résolu à œuvrer en faveur de l'égalité entre les sexes. Comme le prévoit la résolution 2013/16 du Conseil économique et social, il se dotera d'un mécanisme de responsabilisation afin de renforcer et d'accélérer la prise en compte de la problématique hommes-femmes. Il veille également à ce que cette problématique soit systématiquement prise en compte dans les activités et politiques humanitaires; il dispose pour ce faire de plusieurs outils, dont le document intitulé Outils OCHA relatifs à l'égalité des sexes et le Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans l'action humanitaire, établi par le Comité permanent interorganisations, ainsi que de l'Équipe volante de spécialistes de l'égalité des sexes et de conseillers en la matière.

Vue d'ensemble des ressources

- 27.4 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 37 230 400 dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 284 300 dollars (0,8 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017. La variation des ressources demandées découle des trois facteurs suivants : a) ajustements techniques se rapportant à la non-reconduction de dépenses non renouvelables; a) nouveaux mandats et mandats élargis et c) autres variations Le montant proposé permet d'assurer l'exécution intégrale, efficiente et efficace des mandats.
- 27.5 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 27.3 et 27.5.

Tableau 27.3 **Ressources financières par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

		Variation								
		Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats ou mandats élargis	Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres	Autres variations	Total	Pourcentage	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2018-2019 (montant prévu)
2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédits ouverts)									
A. Direction exécutive et administration										
1. Direction exécutive et administration										
administration	5 055,2	4 671,1	—	—	—	—	—	4 671,1	138,1	4 809,2

Chapitre 27 Aide humanitaire

												Variation											
												Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)		Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres		Autres variations		Total avant actualisa- tion des coûts		Actualisa- tion des coûts		2018-2019 (montant prévu)	
		2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédits ouverts)			Nouveaux mandats ou mandats élargis					Total	Pourcentage											
2. Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne		6 677,1	6 443,2	(6 443,2)		7 506,7	–		–		1 063,5	16,5	7 506,7	273,6	7 780,3								
Total partiel, A		11 732,2	11 114,3	(6 443,2)		7 506,7	–		–		1 063,5	9,6	12 177,8	411,7	12 589,5								
B. Programme de travail																							
1. Analyse des politiques		1 666,4	1 519,5	–		–	–		–		–	–	1 519,5	50,0	1 569,5								
2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence		88 702,8	11 037,0	–		–	–		(58,1)		(58,1)	(0,5)	10 978,9	225,2	11 204,1								
3. Réduction des risques de catastrophe naturelle		2 596,2	2 682,8	–		–	–		–		–		2 682,8	5,4	2 688,2								
4. Services d'appui d'urgence		3 877,7	3 591,5	–		–	–		(66,3)		(66,3)	(1,8)	3 525,2	57,8	3 583,0								
5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire		2 969,2	3 003,3	–		–	–		–		–	–	3 003,3	83,7	3 087,0								
Total partiel, B		99 812,3	21 834,1	–		–	–		(124,4)		(124,4)	(0,6)	21 709,7	422,1	22 131,8								
C. Appui au programme																							
		3 792,0	3 997,7	–		–	–		(654,8)		(654,8)	(16,4)	3 342,9	89,7	3 342,6								
Total partiel, 1		115 336,6	36 946,1	(6 443,2)		7 506,7	–		(779,2)		284,3	0,8	37 230,4	923,5	38 153,9								

2) Ressources extrabudgétaires

	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (montant estimatif)	2018-2019 (montant prévu)
A. Direction exécutive et administration	23 793,1	25 848,2	27 309,8

Titre VI Droits de l'homme et affaires humanitaires

	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (montant estimatif)	2018-2019 (montant prévu)
B. Programme de travail	639 486,2	646 671,5	640 607,0
C. Appui aux programmes	51 920,2	40 321,9	39 108,2
Total partiel, 2	715 199,5	712 841,6	707 025,0^a
Total	830 536,0	749 787,7	745 169,1

^a Ce montant ne tient pas compte des subventions allouées pour des activités qui ne sont pas menées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, transférées par l'intermédiaire soit du Fonds d'affectation spéciale pour le Bureau et pour l'assistance en cas de catastrophe (montant estimé pour 2018-2019 : 1,1 milliard de dollars) soit du Fonds central pour les interventions d'urgence (montant estimé pour 2018-2019 : 1,3 milliard de dollars).

Tableau 27.4 Postes

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires ^a			
	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	1	1	—	—	1	1	2	2
D-2	3	3	—	—	1	1	4	4
D-1	4	4	—	—	30	30	34	34
P-5	11	11	—	—	88	92	99	103
P-4/3	30	30	—	—	629	656	659	686
P-2/1	5	5	—	—	31	32	36	37
Total partiel	55	55	—	—	780	812	835	867
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	2	2	—	—	2	2	4	4
Autres classes	15	15	—	—	138	133	153	148
Total partiel	17	17	—	—	140	135	157	152
Catégories diverses								
Administrateurs recrutés sur le plan national	—	—	—	—	450	471	450	471
Agents locaux	—	—	—	—	706	687	706	687
Total partiel	—	—	—	—	1 156	1 158	1 156	1 158
Total	72	72	—	—	2 076	2 105	2 148	2 177

^a Conformément à la recommandation formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir [A/58/7](#)) 1 158 postes financés au titre du personnel temporaire sont prévus pour l'exercice biennal 2018-2019 aux fins de la prestation de services dans les bureaux de pays, les bureaux régionaux et les bureaux de liaison du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Tableau 27.5 Répartition des ressources par composante

(En pourcentage)

	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires
A. Direction exécutive et administration		
1. Direction exécutive et administration	12,5	3,9
2. Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne	20,2	–
Total partiel, A	32,7	3,9
B. Programme de travail		
1. Analyse des politiques	4,1	1,7
2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	29,4	72,6
3. Réduction des risques de catastrophe naturelle	7,2	7,9
4. Services d'appui d'urgence	9,5	3,2
5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	8,1	5,2
Total partiel, B	58,3	90,6
C. Appui au programme	9,0	5,5
Total	100,0	100,0

Ajustements techniques

- 27.6 La réduction des crédits tient à la non-reconduction des dépenses non renouvelables afférentes au mécanisme de surveillance de l'acheminement de l'aide humanitaire en République arabe syrienne (6 443 200 dollars) inscrites au budget de l'exercice biennal 2016-2017.

Nouveaux mandats et mandats élargis

- 27.7 La variation des ressources demandées tient au montant destiné au Mécanisme de surveillance des Nations Unies de l'acheminement de l'aide humanitaire en République arabe syrienne pour l'exercice biennal 2018-2019 (7 506 700 dollars) en application de la résolution [71/272](#) B que l'Assemblée générale a adoptée à la première partie de la reprise de sa soixante et onzième session, par laquelle elle souscrivait aux conclusions et recommandations contenues dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/71/811](#)); dans ce rapport, en effet, le Comité consultatif faisait observer que, le mandat du Mécanisme de surveillance, créé en 2014, ayant déjà été renouvelé deux fois, un autre renouvellement annuel, à la fin de 2017, pouvait être anticipé. Le Comité déclarait également qu'il espérait que les estimations de ressources pertinentes figureraient dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

Autres variations

- 27.8 La réduction des crédits, qui se monte à 779 200 dollars, est rendue possible par des gains d'efficacité que le Bureau de la Coordination des affaires humanitaires prévoit de réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019. Elle découle de ce que le Bureau fait pour appliquer aux opérations courantes les gains d'efficacité attendus du système Umoja présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré ([A/71/390](#)) et qui reposent sur l'expérience du système acquise par l'Organisation, les changements attendus, y compris la mise en service de nouvelles fonctionnalités, l'examen d'ensemble des processus de bout en bout,

la mise hors service des anciens systèmes et l'amélioration des fonctions relatives aux processus métier et à la planification. Ces gains sont exprimés, entre autres mesures, sous forme de valeur en dollars d'un équivalent plein temps, dans les cas où c'est possible. De plus amples informations sur cette approche sont données dans l'avant-propos et l'introduction du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

- 27.9 Pour le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ces gains d'efficacité se traduisent par des réductions au titre des objets de dépense autres que les postes, d'un montant total de 779 200 dollars, au sous-programme 2 (Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence : 58 100 dollars), au sous-programme 4 (Services d'appui d'urgence : 66 300 dollars), et à l'appui au programme (654 800 dollars).

Ressources extrabudgétaires

- 27.10 Le Bureau de la Coordination des affaires humanitaires reçoit des contributions en espèces et en nature pour mener à bien ses activités. Pour l'exercice biennal 2018-2019, des contributions en espèces au titre des ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 707 025 000 dollars (soit 95 % des ressources dont a besoin le Bureau), viendront compléter les ressources prévues au budget ordinaire. Ce montant, qui est fonction de l'ampleur des besoins humanitaires attendus dans des situations d'urgence complexes, est destiné à assurer des missions de protection et à faire face à la pauvreté généralisée comme à l'insécurité alimentaire. Il tient également compte des conséquences humanitaires des changements climatiques, ainsi que des catastrophes soudaines et des crises liées à ces changements, par exemple du fait de longues périodes de sécheresse. La variation entre les prévisions révisées pour 2016-2017 et les estimations pour 2018-2019 découle d'ajustements techniques tels que l'évolution des coûts standard et les mesures que le Bureau a prises pour s'adapter à la baisse des contributions volontaires (notamment par la fermeture de bureaux de pays ou la réduction de leurs effectifs, et par la non-reconduction de dépenses non renouvelables). Le montant demandé tient également compte des contributions volontaires attendues. Les prévisions de dépenses pour 2018-2019 font apparaître une réduction nette par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017; il est à noter toutefois que l'augmentation du nombre de postes demandés s'explique par la prise en compte de postes vacants à la fin de 2016 du fait de la réaffectation, au cours de l'exercice 2016-2017, des ressources y relatives afin de financer des objets de dépenses essentiels autres que de personnel.
- 27.11 Le Bureau reçoit également des contributions en nature au titre des ressources extrabudgétaires sous forme de locaux à usage de bureau, mis à disposition par différents donateurs dans plusieurs pays. Leur valeur pour l'exercice biennal 2018-2019 est estimée à 240 000 dollars.

Autres éléments d'information

- 27.12 Faisant usage des pouvoirs qui lui sont délégués, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a intensifié les contrôles internes afin de garantir la bonne gestion et l'emploi responsable des ressources. Pour mieux assurer le respect du principe de responsabilité individuelle, il veille à ce que les critères d'appréciation des résultats soient appliqués dans les délais prescrits dans tous ses services, grâce à une meilleure exploitation et analyse des données. Il s'attache également à valoriser l'intégrité et les normes de conduite, au moyen notamment du dialogue en cascade institué par le Bureau de la déontologie. La mise en service d'Umoja en 2015 a constitué un changement en profondeur qui s'est traduit par l'amélioration de la gouvernance, l'intensification du contrôle, le renforcement de la responsabilisation et l'accentuation de la transparence. Le Bureau a pris des dispositions afin de valoriser et développer le sens des responsabilités concernant la gestion des fonds de financement commun implantés dans les pays. Il

a mis en place un nouveau dispositif de responsabilisation qui donne un ensemble d'outils pour gérer les risques, et il a demandé aux conseils consultatifs chargés des ressources mises en commun d'élaborer des stratégies de gestion des risques.

- 27.13 Donnant suite à plusieurs recommandations des auditeurs l'appelant à s'acquitter intégralement du mandat que l'Assemblée générale lui a confié dans sa résolution [46/182](#), le Bureau a lancé en 2016 un examen fonctionnel qui visait à améliorer son efficacité et son efficience, et, pour ce faire, déterminer la structure et les moyens optimaux dont il aurait besoin afin de s'acquitter de son mandat. Le rapport final y relatif énonce une série de recommandations générales visant à préciser les attributions du Bureau et à rendre son modèle opérationnel plus efficace.
- 27.14 Au début de l'année 2017, le Bureau a lancé un processus de changement de manière à appliquer les recommandations issues tant de l'examen fonctionnel que des audits concernant la coordination, les interventions et les ressources humaines, en mettant l'accent sur son modèle opérationnel, ses processus de gestion et ses procédures d'administration. Les résultats de ce processus, qui est toujours en cours, seront récapitulés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021.
- 27.15 Les ressources prévues en application de la résolution [58/269](#) de l'Assemblée générale pour financer les activités de suivi et d'évaluation s'élèvent à 2 413 100 dollars, se répartissant comme suit : a) 1 201 800 dollars provenant des ressources extrabudgétaires et 409 700 dollars du budget ordinaire, pour financer 108 mois de travail d'administrateur au total (soit 24 imputés au budget ordinaire et 84 aux ressources extrabudgétaires); b) 801 600 dollars provenant de ressources extrabudgétaires pour couvrir les services de consultants, les frais de voyage et les objets de dépense autres que les postes.
- 27.16 En 2016, le Groupe de l'évaluation qui relève du Bureau a publié, à l'intention des organismes s'occupant de questions humanitaires, deux rapports d'évaluation interorganisations de l'action humanitaire, portant l'un sur les mesures prises face à la crise au Soudan du Sud et l'autre sur les interventions en République centrafricaine. Les recommandations relatives au Soudan du Sud ne sont plus d'actualité en raison du regain de violence dans ce pays; en revanche, en République centrafricaine, l'équipe de pays pour l'action humanitaire élabore actuellement des mesures comme suite aux conclusions de l'évaluation.
- 27.17 En 2018-2019, les ressources allouées aux activités d'évaluation serviront à financer des évaluations externes menées par des consultants indépendants. Les évaluations interorganisations de l'action humanitaire s'intéressent aux résultats obtenus collectivement dans une situation d'urgence humanitaire et à la mesure dans laquelle les interventions ont été facilitées par la coordination. Elle est obligatoire pour toutes les situations d'urgence de niveau 3. Durant l'exercice biennal 2018-2019, chaque situation d'urgence de niveau 3 fera l'objet d'une évaluation de ce type.
- 27.18 Les ressources allouées aux activités d'évaluation serviront aussi à financer huit évaluations internes : quatre portant sur des interventions d'urgence sur le terrain et quatre autres sur des thèmes qui seront déterminés par l'équipe de direction. Ces évaluations donneront au Coordonnateur des secours d'urgence des informations sur les résultats obtenus dans les principaux domaines d'activité, dégageront des enseignements qui pourront servir par la suite, cerneront les problèmes à traiter et recommanderont des mesures à prendre pour améliorer les opérations du Bureau.
- 27.19 Par l'intermédiaire du Comité permanent interorganisations et de ses organes subsidiaires, le Bureau continuera de coordonner l'élaboration des grandes orientations et des directives opérationnelles destinées au système d'intervention humanitaire. Il pilotera également des entités d'envergure mondiale, comme l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en

cas de catastrophe ou le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, afin de conjuguer les ressources et faciliter les interventions communes en cas de catastrophe naturelle ou anthropique. Il agira en coordination avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les autres organismes compétents et sollicitera leurs suggestions avant les réunions d'information du Groupe d'experts informel du Conseil de sécurité sur la protection des civils, notamment lorsqu'il s'agit de proroger le mandat de missions politiques ou de missions de maintien de la paix. En ce qui concerne le renforcement de la capacité d'adaptation, la sélection des responsables de l'action humanitaire et le perfectionnement de leurs capacités, le Bureau collabore étroitement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau de la coordination des activités de développement. Au niveau des pays, il guide des organismes des Nations Unies tels que le Programme alimentaire mondial, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour la population tout au long du cycle des programmes d'action humanitaire, pour s'assurer que les stratégies d'intervention sont cohérentes à l'échelle du système et réduire autant que possible les chevauchements.

- 27.20 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 27.6 et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 27.6 **Répartition des publications**

	2014-2015 (nombre effectif)			2016-2017 (nombre estimatif)			2018-2019 (nombre prévu)		
	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique
Publications en série	6	5	38	6	6	38	1	5	40
Publications isolées	—	—	—	—	—	—	—	—	3
Total	6	5	38	6	6	38	1	5	43

A. Direction exécutive et administration

1. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 671 100 dollars

- 27.21 Les attributions et les fonctions du Coordonnateur des secours d'urgence sont définies dans la résolution [46/182](#) de l'Assemblée générale et précisées dans les résolutions 52/12 A et 52/12 B ainsi que dans le rapport du Secrétaire général sur la réforme ([A/51/950](#)), lequel préconisait le renforcement de trois fonctions essentielles, à savoir : l'élaboration de politiques et la coordination dans le domaine de l'action humanitaire, la mobilisation des organes politiques en faveur de causes humanitaires, et la coordination des interventions humanitaires d'urgence.
- 27.22 Le Coordonnateur des secours d'urgence et Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires est chargé de diriger et de gérer les bureaux de New York et de Genève ainsi que les bureaux

extérieurs, et de leur donner des directives de politique générale. Il coordonne l'ensemble des interventions de la communauté internationale, notamment celles des organismes des Nations Unies, face aux catastrophes et aux situations d'urgence humanitaire; il mène une action diplomatique à des fins humanitaires auprès des gouvernements des pays touchés, notamment en vue de faciliter l'accès aux zones sinistrées et assurer ainsi l'acheminement rapide de l'aide humanitaire; il consulte les donateurs et les autres intéressés sur les questions relatives à la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence; il préside le Comité permanent interorganisations et veille à l'application de ses décisions; il administre le Fonds central pour les interventions d'urgence et sa composante prêts; il mobilise les ressources et l'appui nécessaires aux programmes d'interventions humanitaires d'urgence du système des Nations Unies; il oriente l'élaboration de politiques d'aide humanitaire, en coordination avec les partenaires concernés; il plaide, au nom des organismes des Nations Unies, en faveur des causes humanitaires et il s'efforce de faire mieux comprendre les questions humanitaires à l'opinion publique. Il est également le principal conseiller du Secrétaire général en ce qui concerne les questions humanitaires et il collabore étroitement avec le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix pour planifier et coordonner l'aide humanitaire apportée par l'Organisation dans des situations de crise. Enfin, il préside le Comité exécutif pour les affaires humanitaires. Il est secondé par un sous-secrétaire général, qui fait également office de coordonnateur adjoint des secours d'urgence.

- 27.23 Deux bureaux, situés l'un à New York, l'autre à Genève, épaulent l'action du Coordonnateur. Le Bureau du Secrétaire général adjoint, à New York, aide à gérer l'ensemble du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et s'assure que le bureau de Genève et celui de New York mènent des activités complémentaires et coopèrent étroitement.
- 27.24 Le Coordonnateur adjoint des secours d'urgence est lui aussi en poste à New York. Il aide le Coordonnateur à assurer la direction générale, l'administration et la supervision des bureaux de New York et Genève, facilite la coordination des activités du Bureau sur le terrain, et prête conseil sur toutes les questions relevant du mandat du Bureau. Il collabore avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les organismes humanitaires opérationnels, ainsi qu'avec les départements du Secrétariat chargés des opérations de maintien de la paix et des activités politiques et économiques. Enfin, il supervise les services de planification stratégique et d'évaluation du Bureau, préside le Groupe de travail du Comité permanent interorganisations, remplace le Coordonnateur en son absence et le représente, le cas échéant, auprès des organes, organismes et conférences des Nations Unies.
- 27.25 Le Directeur de la Division de la coordination et des interventions supervise et contrôle l'action des responsables de la coordination des interventions humanitaires sur le terrain, ainsi que la gestion des opérations. Il dirige les travaux du groupe des directeurs de programmes d'aide d'urgence du Comité permanent interorganisations portant sur les questions opérationnelles et veille à ce que les interventions des Nations Unies face à des situations d'urgence graves et complexes soient cohérentes et rapides.
- 27.26 Le Directeur de la Division des services centraux assume les fonctions relatives aux politiques, à la communication, au financement des interventions humanitaires et à l'appui administratif. Il œuvre, en étroite collaboration avec les États Membres, les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs humanitaires, à la mise en œuvre du document final, intitulé « Des engagements aux actes », du premier Sommet mondial sur l'action humanitaire, tenu à Istanbul (Turquie) les 23 et 24 mars 2016. Ce document renferme un ensemble concret d'actions et d'engagements aux fins de l'exécution du Programme d'action pour l'humanité, plan en cinq points établi par le Secrétaire général et qui énonce les changements à apporter pour alléger les souffrances, réduire les risques et atténuer la vulnérabilité à l'échelle mondiale.

- 27.27 Le Directeur du bureau de Genève est principalement chargé des relations avec les États Membres, les donateurs et les partenaires, et il dirige les services d'urgence administrés par le Bureau pour le compte du système des Nations Unies.
- 27.28 Le secrétariat du Comité permanent interorganisations prête concours à l'action que le Coordonnateur des secours d'urgence et Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires mène en sa qualité de Président du Comité, et à celle du Coordonnateur adjoint en sa qualité de Président du Groupe de travail du Comité. Il facilite la tâche du comité en ce qui concerne l'élaboration des politiques et la mobilisation du secteur humanitaire. Il assure le service des réunions du Comité et de son groupe de travail et épaula les travaux des organes subsidiaires; il maintient la communication sur le plan administratif et consultatif entre les membres et veille à la mise en œuvre des décisions du Comité. À New York, il assure aussi le secrétariat du Comité exécutif pour les affaires humanitaires.

Tableau 27.7 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Veiller à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation relatives à la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières du Bureau de la coordination des affaires humanitaires

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Respect des délais de soumission des documents dont les organes intergouvernementaux ont besoin pour leurs réunions	Pourcentage de documents soumis dans les délais	Objectif	100	100	100	99
		Estimation		100	100	100
		Résultats effectifs			100	100
b) Programme de travail efficacement géré et administré dans les limites des ressources humaines et financières disponibles	Pourcentage de produits et services fournis en temps voulu	Objectif	98	98	98	98
		Estimation		98	98	98
		Résultats effectifs			99	98
c) Meilleure application du principe de responsabilité par le Bureau	Pourcentage des recommandations issues des audits et des évaluations qui sont appliquées dans les délais fixés	Objectif	90	90		
		Estimation		80	80	
		Résultats effectifs			62	62
d) Réalisation d'économies sur les frais de voyage	Augmentation du pourcentage de billets d'avion achetés deux semaines au moins avant la date de départ	Objectif	100			
		Estimation				
		Résultats effectifs				

Facteurs externes

- 27.29 Les objectifs et les réalisations escomptées se concrétiseront si les organes intergouvernementaux, les gouvernements et les organisations non gouvernementales qui participent à l'action humanitaire continuent d'appuyer les activités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Produits

- 27.30 Les produits à exécuter au cours de l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés dans le tableau 27.8.

Tableau 27.8 **Produits par catégories**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Publications en série	
1. Rapports annuels	2
Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions	
2. Réunions du Comité permanent interorganisations	6
3. Réunions du Groupe de travail du Comité permanent interorganisations	8
4. Réunions des groupes de référence et des sous-groupes de travail du Comité permanent interorganisations	50
5. Réunions du Comité exécutif pour les affaires humanitaires/Comité permanent interorganisations	2
6. Réunions de la direction exécutive	8

- 27.31 La répartition des ressources prévues pour la direction exécutive et l'administration est indiquée dans le tableau 27.9.

Tableau 27.9 **Ressources nécessaires : direction exécutive et administration**

	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	4 071,2	4 071,2	11	11
Autres objets de dépense	599,9	599,9	–	–
Total partiel	4 671,1	4 671,1	11	11
Ressources extrabudgétaires	25 848,2	27 309,8	59	60
Total	30 519,3	31 980,9	70	71

- 27.32 Le montant demandé (4 671 100 dollars) permettra de reconduire 11 postes [1 SGA, 1 SSG, 2 D-2, 2 P-5, 1 P-3 et 4 G(AC)] nécessaires à l'exécution des activités prescrites dans le cadre du programme (4 071 200 dollars), et de couvrir les dépenses au titre des voyages qui seront effectués en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence complexe (599 900 dollars).
- 27.33 Des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 27 309 800 dollars permettront de financer 60 postes [1 D-1, 4 P-5, 21 P-4, 15 P-3 et 19 G(AC)] au Bureau du Secrétaire général adjoint et Coordonnateur des secours d'urgence, au Bureau du Sous-Secrétaire général et Coordonnateur adjoint des secours d'urgence, à la Section chargée de la planification, des évaluations et de l'orientation, à la Division des services centraux à New York, au Bureau du

Directeur à Genève et à la Section de la coordination des financements, ainsi que les autres objets de dépense d'ordre opérationnel nécessaires. Le montant prévu pour l'exercice biennal 2018-2019 tient compte des contributions volontaires attendues aux fins de la poursuite des activités financées à l'aide de ressources extrabudgétaires.

2. Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 506 700 dollars

- 27.34 Les attributions et les fonctions du Mécanisme de surveillance des Nations Unies ont été définis par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2165 (2014), dans laquelle le Conseil autorisait les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution à utiliser les postes-frontière avec la Turquie de Bab el-Salam et de Bab el-Haoua, avec l'Iraq de Yaaroubiyé et avec la Jordanie de Ramta, afin de faire en sorte que l'aide humanitaire parvienne par les voies les plus directes aux personnes qui en ont besoin dans toute la Syrie, en en notifiant les autorités syriennes.
- 27.35 Placé sous l'autorité du Secrétaire général, le Mécanisme a pour mandat de superviser, avec l'assentiment des pays voisins de la République arabe syrienne concernés, le chargement dans les installations l'Organisation des Nations Unies concernées de tous les envois de secours humanitaires des organismes humanitaires des Nations Unies et de leurs partenaires d'exécution, de même que toute inspection subséquente des envois par les autorités douanières des pays voisins concernés, afin de confirmer le caractère humanitaire de ces envois, destinés à passer en République arabe syrienne aux postes-frontière susmentionnés.

Tableau 27.10 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faire en sorte que l'aide humanitaire parvienne par l'itinéraire le plus direct aux personnes qui en ont besoin sur tout le territoire syrien

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015 2012-2013
a) Augmentation du nombre de camions acheminant de l'aide humanitaire qui franchissent la frontière	Augmentation du nombre de lots qui entrent en Syrie par les points de passage de Bab el-Salam, Bab el-Haoua, Yaaroubiyé et Ramta	Objectif	500	500	
		Estimation		450	188
		Résultats effectifs			188
b) Augmentation de la quantité d'aide humanitaire parvenant aux personnes qui en ont besoin sur tout le territoire syrien	Augmentation du nombre d'organismes des Nations Unies et d'organismes partenaires qui acheminent de l'aide destinée aux personnes qui sont dans le besoin dans le cadre des opérations transfrontières	Objectif	30	30	
		Estimation		30	7
		Résultats effectifs			7

Facteurs externes

- 27.36 Le Mécanisme devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les autorités des pays voisins concernés continuent de fournir l'appui nécessaire pour mener à bien les activités prescrites et garantir la sûreté et la sécurité de

son personnel; b) les organismes des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution maintiennent les opérations transfrontières à un niveau égal ou supérieur à celui de 2016 et de 2017; et c) les frontières restent ouvertes.

Produits

- 27.37 Les produits à exécuter au cours de l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés dans le tableau 27.11.

Tableau 27.11 **Produits par catégories**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Services fonctionnels pour les réunions (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
1. Inspection de camions conformément aux procédures de vérification du Mécanisme et aux instructions permanentes	13 000
2. Révision des procédures de vérification du Mécanisme et des instructions permanentes	4
3. Notification des expéditions d'aide aux autorités syriennes	500
4. Réunions de mobilisation avec les autorités locales et les organismes humanitaires visant à améliorer les procédures de transbordement et de surveillance	12

- 27.38 La répartition des ressources prévues pour le Mécanisme de surveillance des Nations Unies est indiquée dans le tableau 27.12.

Tableau 27.12 **Ressources nécessaires : mécanisme de surveillance en République arabe syrienne**

	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Autres objets de dépense	6 443,2	7 506,7	–	–
Total	6 443,2	7 506,7	–	–

- 27.39 Le montant prévu (7 506 700 dollars) doit permettre de reconduire 41 postes imputés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 5 P-3, 3 P-2, 5 AN, 13 AL et 9 VNU), et de financer les besoins opérationnels (services de consultants, voyages, services contractuels, frais généraux de fonctionnement, frais de représentation, achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel, de même que subventions et contributions). Il fait apparaître une augmentation de 1 063 500 dollars, qui résulte de l'application de taux de vacance inférieurs à ceux retenus pour l'établissement des prévisions de dépenses en 2016 et 2017.

B. Programme de travail

- 27.40 La répartition des ressources prévues pour le programme de travail est indiquée dans le tableau 27.13.

Tableau 27.13 Ressources nécessaires, par sous-programme

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
Budget ordinaire				
1. Analyse des politiques	1 519,5	1 519,5	4	4
2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	11 037,0	10 978,9	29	29
3. Réduction des risques de catastrophe naturelle	2 682,8	2 682,8	1	1
4. Services d'appui d'urgence	3 591,5	3 525,2	10	10
5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	3 003,3	3 003,3	10	10
Total partiel	21 834,1	21 709,7	54	54
Ressources extrabudgétaires	646 671,5	640 607,0	1 938	1 970
Total	668 505,6	662 316,7	1 992	2 024

Sous-programme 1 Analyse des politiques

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 519 500 dollars

- 27.41 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Service de l'élaboration des politiques et des études, à New York. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 1 du programme 23 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019 ([A/71/6/Rev.1](#)).

Tableau 27.14 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Renforcer la cohérence de l'action humanitaire sur les plans stratégique et opérationnel		Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès				
a) Les membres du Comité permanent interorganisations et les autres partenaires fondent leurs décisions sur l'analyse des politiques humanitaires et le dialogue	i) Augmentation du nombre de priorités relatives aux politiques humanitaires figurant dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination qui sont examinées par les États Membres au cours des délibérations que consacrent chaque année le Conseil économique et social et l'Assemblée générale aux résolutions relatives à l'action humanitaire	Objectif 3 Estimation 2 Résultats effectifs 6	7 2	6	6

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
	ii) Augmentation du nombre de recommandations issues des rapports et études sur les politiques et programmes humanitaires qui sont mis en œuvre	Objectif	3	9		
		Estimation		2	8	
		Résultats effectifs				5
b) Les organismes humanitaires sont davantage en mesure de répondre effectivement aux besoins des populations touchées par une catastrophe ou une situation d'urgence, y compris pendant le passage de la phase des secours à celle du développement durable	Augmentation du pourcentage de recommandations formulées dans le cadre d'évaluations interorganisations qui sont appliquées par les organismes humanitaires	Objectif	100	100	100	80
		Estimation		90	90	90
		Résultats effectifs			80	80
c) Les capacités des coordonnateurs des opérations humanitaires des Nations Unies en ce qui concerne la protection des civils sont renforcées	Nombre de coordonnateurs résidents et de coordonnateurs de l'action humanitaire formés à l'application des directives relatives à la protection des civils	Objectif	120	120	120	140
		Estimation		120	120	120
		Résultats effectifs			120	120

Facteurs externes

- 27.42 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées à condition que les acteurs de l'aide humanitaire, du développement et de la vie politique réussissent à trouver un consensus tout en se conformant à leurs mandats respectifs.

Produits

- 27.43 Les produits à exécuter au cours de l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés dans le tableau 27.15.

Tableau 27.15 **Produits par catégories**

Produits	Quantité
Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)	
<i>Assemblée générale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
1. Consultations informelles de la Troisième Commission	2
Documentation destinée aux organes délibérants	
2. Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies	2
<i>Conseil de sécurité</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
3. Réunions du Groupe d'experts sur la protection des civils	8

Produits	Quantité
<i>Conseil économique et social</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
4. Séances du débat consacré aux affaires humanitaires	2
Autres services (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
5. Comptes rendus thématiques aux États Membres afin de les sensibiliser à des questions essentielles	4
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Activités ou documentation techniques	
6. Documents de stratégie, moyens d'intervention et notes d'orientation à l'usage des organismes humanitaires concernant les articulations entre les différents aspects (politique, assistance et droits de l'homme) des interventions des Nations Unies en cas de crise	1
7. Études, orientations et analyse des faits nouveaux intervenus dans le secteur humanitaire	2
Séminaires	
8. Organisation de forums et d'ateliers avec des établissements universitaires et des organisations non gouvernementales en vue de promouvoir l'aide humanitaire et de traiter des problèmes y relatifs	6
Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Apports à des produits communs	
9. Éléments de texte ayant trait à l'aide humanitaire en vue de la rédaction des rapports adressés par le Secrétaire général au Conseil de sécurité	2

27.44 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 27.16.

Tableau 27.16 **Ressources nécessaires : sous-programme 1**

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
Budget ordinaire				
Postes	1 519,5	1 519,5	4	4
Autres objets de dépense	—	—	—	—
Total partiel	1 519,5	1 519,5	4	4
Ressources extrabudgétaires	9 939,3	11 914,3	21	26
Total	11 458,8	13 433,8	25	30

27.45 Le montant prévu (1 519 500 dollars) doit permettre de reconduire 4 postes (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) requis pour étayer l'exécution des activités prescrites au titre du programme.

27.46 Des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 11 914 300 dollars serviront à financer 27 postes [3 P-5, 12 P-4, 7 P-3 et 4 G(AC)] et d'autres objets de dépense correspondant à divers besoins opérationnels. Le montant prévu pour l'exercice biennal 2018-2019 tient compte des contributions volontaires attendues aux fins de la poursuite des activités menées au titre des ressources extrabudgétaires.

Sous-programme 2

Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 10 978 900 dollars

- 27.47 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division de la coordination et des interventions, au secrétariat du Fonds central pour les interventions d'urgence, à New York, ainsi qu'au Service de l'appui aux programmes et au Service des partenariats et de la mobilisation des ressources, à Genève, qui l'exécuteront conformément à la stratégie décrite au sous-programme 2 du programme 23 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019 (A/71/6/Rev.1).

Tableau 27.17 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Faire en sorte que les interventions humanitaires soient cohérentes, efficaces et rapides afin d'alléger les souffrances qu'endurent les populations touchées par une catastrophe naturelle ou se trouvant dans une situation d'urgence complexe

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Les décisions sont fondées sur des principes et prises rapidement par des professionnels interinstitutions compétents, expérimentés et disposant de l'autonomie nécessaire.	i) Augmentation du pourcentage de postes pourvus par recours au fichier interinstitutions de coordonnateurs humanitaires	Objectif	80	80		
		Estimation		65	75	
		Résultats effectifs			33	33
	ii) Augmentation du pourcentage d'équipes de pays pour l'action humanitaire qui présentent les besoins et objectifs prioritaires dans un plan d'intervention stratégique concerté	Objectif	90	90		
		Estimation		60	80	
		Résultats effectifs				50
b) L'action humanitaire bénéficie d'un financement accru de la part des donateurs.	i) Augmentation du nombre d'États Membres qui contribuent aux interventions interinstitutions et aux mécanismes de financement communs	Objectif	80	80		
		Estimation		81	79	
		Résultats effectifs			82	78
	ii) Augmentation du pourcentage d'interventions menées au titre des plans d'intervention stratégiques dans des situations d'urgence prolongée qui sont financées au moins à hauteur de 70 % à la fin de l'année	Objectif	30	30		
		Estimation		11	25	
		Résultats effectifs				
c) Le Fonds central pour les interventions d'urgence est utilisé de façon rapide et coordonnée dans les pays faisant face à une situation d'urgence nouvelle ou prolongée.	Augmentation du pourcentage de projets présentés au titre du guichet interventions d'urgence du Fonds qui sont approuvés par le Coordonnateur des secours d'urgence dans un délai de trois jours suivant leur présentation	Objectif	95	95	95	
		Estimation		85	90	90
		Résultats effectifs			73	90

Titre VI Droits de l'homme et affaires humanitaires

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
d) On constate une amélioration de l'action de tous les organismes opérationnels concernés des Nations Unies participant aux interventions humanitaires d'urgence.	Augmentation du pourcentage de situations d'urgence nouvelles ou de gravité croissante nécessitant une aide internationale dans lesquelles le personnel est déployé dans un délai de sept jours	Objectif	90	90	
		Estimation		90	90
		Résultats effectifs		85	85

Facteurs externes

- 27.48 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les donateurs sont prêts à intervenir en cas d'urgence humanitaire ou de catastrophe; b) le personnel humanitaire peut circuler librement dans la zone sinistrée; c) les autorités et les partenaires humanitaires coopèrent.

Produits

- 27.49 Les produits à exécuter au cours de l'exercice biennal 2018-2019 sont indiqués dans le tableau 27.18.

Tableau 27.18 **Produits par catégorie**

Produits	Quantité
Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)	
<i>Conseil de sécurité</i>	
Documentation destinée aux organes délibérants	
1. Rapports sur des situations d'urgence et problèmes complexes dans le cadre des mandats prescrits	10
Autres services (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
2. Organisation, en marge des séances de l'Assemblée générale, de réunions de haut niveau et de manifestations consacrées à l'apport d'une aide internationale aux pays en situation d'urgence humanitaire	4
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Lancement d'appels à l'aide internationale et missions de collecte de fonds	
3. Réunions avec des donateurs et réunions d'information et consultations informelles avec les États Membres concernant des situations d'urgence particulières ou le financement de l'aide humanitaire	4
Publications en série	
4. Aperçu de la situation humanitaire mondiale	2
5. Appels globaux interinstitutions en faveur de pays et de régions en situation d'urgence humanitaire	38
Manifestations spéciales	
6. Organisation de réunions et de manifestations spéciales consacrées à des situations d'urgence complexes	24
Activités ou documentation techniques	
7. Mise à jour de la liste des coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Services fonctionnels pour les réunions interorganisations	
8. Réunions du groupe interinstitutions sur les outils et les pratiques optimales en rapport avec le cycle des programmes d'action humanitaire	4
9. Réunions avec des organisations non gouvernementales humanitaires au sujet des opérations, des plans d'action et des modalités de coordination	1
10. Réunions avec les États membres, les organisations régionales et les intervenants du secteur privé portant sur d'éventuelles interventions humanitaires communes	4
Apports à des produits communs	
11. Éléments de texte ayant trait à l'aide humanitaire en vue de la rédaction des rapports adressés par le Secrétaire général au Conseil de sécurité	24
Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Stages, séminaires et ateliers	
12. Stages de formation au cycle de programmation des activités humanitaires à l'intention des partenaires	4
13. Stages régionaux de formation au droit humanitaire et à des questions nouvelles, à l'intention des coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire	2
Projets opérationnels	
14. Missions d'évaluation humanitaire et d'élaboration de stratégies visant à examiner les besoins humanitaires et à concevoir des stratégies d'intervention adaptées	1
Administration support services (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Administration générale	
Systèmes de gestion et de contrôle financiers	
15. Traitement des subventions accordées par le Fonds central pour les interventions d'urgence en cas de crises nouvelles ou prolongées	1

27.50 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 27.19.

Tableau 27.19 **Ressources nécessaires : sous-programme 2**

	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Poste	9 517,5	9 517,5	29	29
Autres objets de dépense	1 519,5	1 461,4	–	–
Total partiel	11 037,0	10 978,9	29	29
Ressources extrabudgétaires	513 402,4	513 281,0	1 705	1 733
Total	524 439,4	524 259,9	1 734	1 762

27.51 Le montant prévu (10 978 900 dollars) doit permettre de reconduire 29 postes [1 D-2, 5 P-5, 10 P-4, 7 P-3, 2 P-2 et 4 G(AC)] (9 517 500 dollars) et de financer d'autres objets de dépense

(1 461 400 dollars) (services de consultants, frais de voyage et subventions d'urgence destinées à répondre aux besoins les plus pressants des populations sinistrées) lorsque les ressources nationales ne suffisent pas, en attendant l'aide internationale offerte par les donateurs. La réduction proposée de 58 100 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes tient compte des gains d'efficience que le Bureau prévoit de faire en 2018-2019.

- 27.52 Des ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 513 281 000 dollars, financeront 1 733 postes (23 D-1, 65 P-5, 209 P-4, 243 P-3, 30 P-2, 29 G(AC), 468 AN et 661 AL) et d'autres objets correspondant à diverses dépenses de fonctionnement. Le montant prévu pour l'exercice biennal 2018-2019 tient compte des contributions volontaires attendues aux fins de la poursuite des activités menées au titre des ressources extrabudgétaires.

Sous-programme 3 Réduction des risques de catastrophe naturelle

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 682 800 dollars

- 27.53 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 du programme 23 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019 ([A/71/6/Rev.1](#)).

Tableau 27.20 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Prévenir et réduire les risques de catastrophe naturelle et la vulnérabilité face à ces événements et en atténuer les effets

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Les moyens dont les pays disposent pour réduire les risques de catastrophe et mettre en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) ainsi que leur détermination à cet égard sont renforcés	i) Augmentation du nombre de pays adoptant des cadres, des politiques ou des programmes nationaux de développement pour mettre en œuvre les stratégies de réduction des risques de catastrophe	Objectif	150	65	60	
		Estimation		110	55	55
		Résultats effectifs			89	50
	ii) Augmentation du nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe	Objectif	150	100		
		Estimation				
		Résultats effectifs				
b) Les moyens dont les pays disposent pour planifier des opérations de relèvement après une catastrophe sont renforcés à tous les niveaux	i) Augmentation du nombre de pays dotés de systèmes de comptabilisation des pertes liées aux catastrophes	Objectif	170	95		
		Estimation		120	80	
		Résultats effectifs			84	43

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
	ii) Augmentation du nombre de pays incorporant des activités de réduction des risques de catastrophe dans leurs plans et opérations de relèvement après une catastrophe	Objectif	130	35	40	26
		Estimation		85	30	30
		Résultats effectifs			63	20
c) L'élaboration de programmes de réduction des risques de catastrophe est renforcée	Augmentation du nombre de programmes et de projets de réduction des risques de catastrophe mis en œuvre par les entités des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national	Objectif	25	35	35	
		Estimation		10	30	30
		Résultats effectifs				25

Facteurs externes

- 27.54 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) il existe une réelle coopération et coordination des activités entre les partenaires qui s'occupent de la prévention des catastrophes (gouvernements, organismes des Nations Unies, organismes régionaux, organes intergouvernementaux et organisations non gouvernementales); b) des stratégies de réduction des risques de catastrophe sont adoptées et mises en œuvre aux niveaux national et régional; c) les donateurs adaptent leurs politiques de façon à assurer un financement suffisant en vue de réduire les risques de catastrophe.

Produits

- 27.55 Les produits à exécuter au cours de l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés dans le tableau 27.21.

Tableau 27.21 **Produits par catégories**

Produits	Quantité
Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)	
<i>Assemblée générale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
1. Séances de la Deuxième Commission	2
<i>Conseil économique et social</i>	
Documentation destinée aux organes délibérants	
2. Rapports du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	1
<i>Autres services</i>	
3. Fourniture d'un appui et d'informations en vue de faciliter les processus intergouvernementaux et de garantir la cohérence des politiques dans le cadre de l'application du Cadre de Sendai	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
4. Rapports des réunions des groupes d'experts et de travail sur l'évaluation et la réduction des risques	2
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation	
5. Fiches d'information sur les activités liées à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et sur des questions thématiques, comme l'alerte rapide et le relèvement.	1
Publications en série	
6. <i>Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial</i>	2
7. Rapport annuel sur la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes	2
8. Programme de travail biennal du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes	1
9. Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience (rapport annuel)	1
Manifestations spéciales	
10. Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et réunions de haut niveau sur la réduction de ces risques	2
11. Manifestations mondiales en faveur d'une modification des comportements, afin de sensibiliser l'opinion à la possibilité de réduire le risque de catastrophe	6
12. Manifestations en faveur du recours à des systèmes d'alerte rapide	1
13. Campagnes de mobilisation mondiale sur la réduction des risques de catastrophe	3
14. Hommage aux figures de proue et aux intervenants dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, enrôlement de ces personnalités, et mise à profit des initiatives en faveur d'un mode de développement prenant en compte les risques de catastrophes	2
15. Plateformes et réunions régionales sur la réduction des risques de catastrophe pour assurer le suivi et accélérer la mise en œuvre du Cadre de Sendai	7
Séminaires	
16. Ateliers thématiques consacrés à l'incidence des catastrophes naturelles sur le développement	1
Activités ou documentation techniques	
17. Pratiques exemplaires, normes et autres outils destinés à favoriser l'apprentissage et le partage du savoir aux fins du suivi de la mise en œuvre du Cadre de Sendai	7
18. Orientations générales concernant la mise en valeur des connaissances relatives aux risques de catastrophe	2
19. Mise à jour du système de gestion des connaissances relatives à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes	1
20. Développement d'un système de suivi de la mise en œuvre du Cadre de Sendai à l'échelle nationale et mondiale	1
21. Actualisation du modèle de risque probabiliste destiné à faciliter la mise en œuvre du Cadre de Sendai	1
22. Données sur les pertes dues aux catastrophes et sur les risques de catastrophe pouvant être exploitées à l'échelle d'un pays donné	1
23. Aide au financement de la lutte contre les catastrophes et suivi des flux d'aide	1
24. Supports de formation visant à renforcer les capacités en matière de réduction des risques de catastrophe des responsables gouvernementaux, des administrations locales et nationales, de la société civile, du secteur privé et d'autres intervenants	5
25. Suivi biennal de la mise en œuvre du Cadre de Sendai	1

Produits	Quantité
Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (ressources extrabudgétaires)	
Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions	
26. Facilitation et coordination, par le PNUD et pour le compte des gouvernements concernés, de conférences pour les annonces de contributions afin de financer le relèvement et la reconstruction à la suite de grandes catastrophes	1
Apport à des produits communs	
27. Éléments de texte destinés à différents rapports sur les situations de catastrophe et les questions y relatives	2
Autres services	
28. Coordination interorganisations pour étayer l'action à mener en matière de réduction des risques, notamment en contribuant à l'exécution du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience	1
29. Instauration de liens de partenariat pour amplifier le financement en faveur de la réduction des risques de catastrophe et les investissements qui tiennent compte des risques	2
30. Renforcement des partenariats avec les principaux intervenants pour encourager la mobilisation et la participation de la société	5
Coopération technique (ressources extrabudgétaires)	
Services consultatifs	
31. Application de directives relatives à la planification des interventions d'urgence et à la préparation aux catastrophes à l'échelle nationale	1
32. Coordination de la planification des opérations de relèvement menées par les organismes des Nations Unies à la suite de catastrophes	1
33. Formation et directives interinstitutions relatives à l'évaluation et à la planification des besoins à la suite d'une catastrophe	1
34. Coopération régionale et collaboration interinstitutions en faveur de stratégies et de plans d'action visant à renforcer les capacités régionales et sous-régionales	1
35. Appui technique à l'élaboration de stratégies et de plans d'action régionaux, sous-régionaux et nationaux de prévention des catastrophes	1
36. Élaboration de plans et de stratégies nationaux de réduction des risques de catastrophe assortis de cadres de suivi pour différents pays	1
37. Appui aux équipes de pays des Nations Unies, aux équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement ainsi qu'aux dispositifs de coordination régionale en vue de l'application du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience	1
38. Renforcement des capacités des administrations locales et municipales en matière de gouvernance des risques, afin de mieux réduire les risques auxquels sont exposées les zones urbaines et d'accentuer la résilience locale	1
Stages, séminaires et ateliers	
39. Consultations régionales et ateliers nationaux à l'intention des équipes des Nations Unies pour la gestion des catastrophes dans le cadre de l'Initiative pour le renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe	1
40. Formation à la planification et à l'exécution de plans de relèvement en prévision des catastrophes notamment dans le cadre du Programme international de relèvement ou d'autres plateformes ou instances	1
41. Formation et renforcement des capacités en vue de la planification, de la mise en œuvre et du suivi, au niveau local et national, des activités relevant du Cadre de Sendai	3

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Projets opérationnels	
42. Évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités aux fins de la prévention des catastrophes au niveau national	1
43. Évaluation des programmes nationaux de prévention des catastrophes	1
44. Renforcement des capacités en vue de la réalisation d'évaluations des besoins après une catastrophe et de l'élaboration de plans intégrés de relèvement à la suite d'une catastrophe axés sur les risques climatiques	1
45. Prestation d'une assistance à l'élaboration de programmes nationaux de prévention des catastrophes dans les pays prioritaires à haut risque	1

27.56 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 3 est indiquée dans le tableau 27.22.

Tableau 27.22 **Ressources nécessaires : sous-programme 3**

	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	497,5	497,5	1	1
Autres objets de dépense	2 185,3	2 185,3	–	–
Total partiel	2 682,8	2 682,8	1	1
Ressources extrabudgétaires	63 079,6	55 992,0	108	105
Total	65 762,4	58 674,8	109	106

- 27.57 Le montant prévu (2 682 800 dollars) doit permettre de reconduire un poste de chef du service chargé des programmes régionaux et de l'élaboration des politiques, à la classe D-1, (497 500 dollars) et de financer d'autres objets de dépense (2 185 300 dollars) afin : a) de maintenir la subvention allouée au PNUD, de manière qu'il puisse gérer et administrer des activités opérationnelles visant au renforcement des capacités en matière d'atténuation des effets des catastrophes naturelles, de prévention de ces catastrophes et de planification préalable des secours, fonctions qui lui ont été transférées en application de la résolution 52/12 B de l'Assemblée générale; b) de financer les autres objets de dépense liés au poste D-1 mentionné plus haut.
- 27.58 En vertu des dispositions du paragraphe 16 de la résolution 52/12 B de l'Assemblée générale, le PNUD est chargé d'aider les pays à combattre les causes profondes des risques de catastrophe par l'entremise de ses activités de développement. Donnant suite à ces dispositions, le PNUD emploie la subvention qu'il reçoit pour financer des postes au Bureau de la prévention des crises et du relèvement, lequel recrute et encadre des conseillers régionaux et nationaux pour la réduction des risques de catastrophe. Ces derniers aident les bureaux de pays à concevoir et exécuter des programmes et à formuler des orientations pour réduire les risques de catastrophe dans les pays particulièrement exposés.
- 27.59 Des ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 55 992 000 dollars, financeront 105 postes (1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 23 P-4, 31 P-3, 1 G(1°C), 11 G(AC), 3 AN et 19 AL) et d'autres objets de dépense correspondant à divers besoins opérationnels. Le montant prévu pour l'exercice

biennal 2018-2019 tient compte des contributions volontaires attendues aux fins de la poursuite des activités menées au titre des ressources extrabudgétaires.

Sous-programme 4 Services d'appui d'urgence

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 525 200 dollars

- 27.60 Le sous-programme, dont la responsabilité opérationnelle incombe au Service des interventions d'urgence à Genève, sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 4 du programme 23 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019 ([A/71/6/Rev.1](#)).

Tableau 27.23 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Apporter rapidement une aide humanitaire internationale aux victimes de situations d'urgence ou de catastrophes naturelles, y compris les catastrophes écologiques et les accidents industriels

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Les mécanismes internationaux d'intervention d'urgence sont mobilisés rapidement afin de faciliter l'apport d'une aide humanitaire internationale aux victimes de catastrophes ou de situations d'urgence	i) Fourniture d'une aide internationale aux pays touchés dans les 48 heures qui suivent leur demande d'assistance	Objectif	48	48	48	48
		Estimation		48	48	48
		Résultats effectifs			48	48
	ii) Pourcentage de situations d'urgence qui se déclenchent ou s'aggravent pour lesquelles le personnel chargé de la coordination est déployé dans un délai de 7 jours	Objectif	90	90		
		Estimation		90	90	
		Résultats effectifs			85	85
b) Les intervenants internationaux, régionaux et nationaux sont mieux à même de déployer, aux fins des interventions humanitaires, des moyens efficaces, bien coordonnés et compatibles dans le respect des dispositifs convenus	Nombre total d'outils et de services d'intervention compatibles adaptés	Objectif	42	42		
		Estimation		42	41	
		Résultats effectifs			41	40

Facteurs externes

- 27.61 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les autorités du pays concerné demandent ou acceptent l'aide de la communauté internationale; b) les donateurs consentent à prêter leur concours en cas de catastrophe; c) le personnel humanitaire peut circuler librement dans la zone sinistrée; d) les autorités et les partenaires humanitaires coopèrent.

Produits

27.62 Les produits à exécuter au cours de l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés dans le tableau 27.24.

Tableau 27.24 **Produits par catégories**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Droits de l'homme et missions d'évaluation humanitaire et de secours	
1. Missions de préparation des secours et missions de secours sur les lieux de catastrophes	2
Publications en série	
2. Directives sur l'utilisation des ressources militaires et de protection civile à l'appui des activités humanitaires de l'ONU dans le cadre des situations d'urgence complexes	1
Activités ou documentation techniques	
Gestion et mise à niveau	
3. Bases de données et outils informatiques liés aux interventions humanitaires et à leur coordination	1
4. Répertoire des équipes de recherche et de sauvetage en milieu urbain du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage	1
Séminaires	
5. Organisation de la Semaine des réseaux et partenariats humanitaires,	2
6. Forum sur les situations d'urgence environnementale	1
Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions	
7. Réunions du groupe directeur du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage	1
8. Réunions des groupes régionaux du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage	1
9. Réunions annuelles des chefs des équipes internationales de recherche et de sauvetage en milieu urbain	2
Coopération technique (ressources extrabudgétaires)	
Stages, séminaires et ateliers	
10. Ateliers régionaux sur la gestion des catastrophes et les éco-urgences, y compris les accidents industriels	1
11. Ateliers internationaux sur l'évaluation des situations d'urgence, la coordination sur le terrain et les dispositifs d'intervention	1
12. Stages de formation à la coordination civilo-militaire des interventions humanitaires, à l'intention des acteurs humanitaires et militaires	15
13. Exercices de simulation, organisés avec des partenaires de premier plan, visant à améliorer les interventions en cas de catastrophe naturelle et de situation d'urgence complexe	15

27.63 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 4 est indiquée dans le tableau 27.25.

Tableau 27.25 Ressources nécessaires : sous-programme 4

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
Budget ordinaire				
Postes	3 424,1	3 424,1	10	10
Autres objets de dépense	167,4	101,1	–	–
Total partiel	3 591,5	3 525,2	10	10
Ressources extrabudgétaires	23 700,6	22 700,7	42	38
Total	27 292,1	26 225,9	52	48

- 27.64 Le montant prévu (3 525 200 dollars) doit permettre de reconduire 10 postes [1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 P-2, 1 G(1°C) et 1 G(AC)] (3 424 100 dollars) et de couvrir d'autres objets de dépense (services de consultants et frais de voyage) (101 100 dollars). La réduction de 66 300 dollars proposée au titre des autres objets de dépense s'explique par les gains d'efficience que le Bureau prévoit de faire en 2018-2019.
- 27.65 Des ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 22 700 700 dollars, permettront de financer 38 postes [4 P-5, 12 P-4, 7 P-3 et 15 G(AC)] et d'autres objets de dépense correspondant à divers besoins opérationnels. Le montant prévu pour l'exercice biennal 2018-2019 tient compte des contributions volontaires attendues aux fins de la poursuite des activités menées au titre des ressources extrabudgétaires.

Sous-programme 5

Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 003 300 dollars

- 27.66 Le sous-programme, dont la responsabilité opérationnelle incombe au Service des communications stratégiques et au Service de l'information, sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 5 du programme 23 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019 (A/71/6/Rev.1).

Tableau 27.26 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Réalizations escomptées du Secrétariat			Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Les principes et enjeux humanitaires sont mieux connus et mieux pris en compte	i) Augmentation du nombre de reportages portant sur des questions humanitaires qui tiennent compte des messages du Bureau de la coordination des affaires humanitaires	Objectif	75 000	72 000		
		Estimation		72 000	65 000	
		Résultats effectifs			65 000	59 168

Titre VI Droits de l'homme et affaires humanitaires

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
	ii) Intensification de la mobilisation du public grâce aux réseaux sociaux et médias audiovisuels [nombre d'abonnés qui suivent le Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur les réseaux sociaux]	Objectif	140 000	120 000		
		Estimation		120 000	90 000	
		Résultats effectifs			90 000	65 078
b) Les organisations humanitaires prennent des décisions éclairées en ayant accès à des informations pertinentes	Augmentation du nombre de visiteurs uniques sur les principaux sites Web du Bureau de la coordination des affaires humanitaires [nombre de visiteurs distincts (en millions)]	Objectif	26,95	25,84		
		Estimation		25,84	24,36	
		Résultats effectifs				21,70

Facteurs externes

- 27.67 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les gouvernements acceptent que l'Organisation des Nations Unies s'occupe des grandes questions de sensibilisation à l'action humanitaire et s'engagent à appuyer son action dans ce domaine; b) les partenaires sont d'accord pour aborder de manière stratégique les initiatives d'échange d'informations, de coordination et de normalisation.

Produits

- 27.68 Les produits à exécuter au cours de l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés dans le tableau 27.27.

Tableau 27.27 **Produits par catégories**

Produits	Quantité
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Droits de l'homme et missions d'évaluation humanitaire et de secours	
1. Missions visant à attirer l'attention des représentants des médias et des communicateurs sur les questions humanitaires et les activités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires	1
Brochures, fiches d'information, planches murales et pochettes de documentation	
2. Supports d'information sur les activités de sensibilisation relatives à la coordination de l'action humanitaire	1
Communiqués et conférences de presse	
3. Communiqués de presse sur le lancement de la publication intitulée « Aperçu de la situation humanitaire mondiale » (appels consolidés annuels)	2
4. Communiqués de presse sur les situations d'urgence humanitaire	2
5. Autres réunions d'information sur des questions ayant trait à l'aide humanitaire	6
Manifestations spéciales	

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
6. Organisation de la Journée mondiale de l'aide humanitaire, notamment au moyen d'expositions, de séminaires et de manifestations publiques	2
7. Autres manifestations et expositions sur les questions et les problèmes d'ordre humanitaire	1
Activités ou documentation techniques	
8. Gestion et mise à niveau des plateformes numériques de la communauté humanitaire (ReliefWeb, Humanitarian Response, Humanitarian Data Exchange)	1
9. Mise à jour des guides, des cartes et autres informations d'ordre logistique destinés aux acteurs humanitaires sur le terrain	1
10. Lignes directrices, modèles et formation sur la communication de l'information, tels que les bulletins humanitaires et les rapports de situation	1
11. Mise au point de modalités de gestion de l'information aux fins de l'échange de renseignements entre les membres de la communauté humanitaire	1
12. Appui et formation au fonctionnement des ordinateurs et des logiciels à l'intention des utilisateurs	1
Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Autres services	
13. Prestation d'un appui aux partenaires humanitaires pour renforcer la mobilisation de la population	1

27.69 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 5 est indiquée dans le tableau 27.28.

Tableau 27.28 **Ressources nécessaires : sous-programme 5**

	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	3 003,3	3 003,3	10	10
Autres objets de dépense	—	—	—	—
Total partiel	3 003,3	3 003,3	10	10
Ressources extrabudgétaires	36 549,6	36 719,0	62	68
Total	39 552,9	39 722,3	72	78

27.70 Le montant prévu (3 003 300 dollars) doit permettre de reconduire 10 postes [1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 3 G(AC)] pour étayer l'exécution des activités prescrites.

27.71 Des ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 36 719 000 dollars, permettront de financer 68 postes [1 D-1, 3 P-5, 20 P-4, 21 P-3, 1 P-2, 1 G(1°C) et 21 G(AC)] et d'autres objets de dépense correspondant à divers besoins opérationnels. Le montant prévu pour l'exercice biennal 2018-2019 tient compte des contributions volontaires attendues aux fins de la poursuite des activités menées au titre des ressources extrabudgétaires.

C. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 342 900 dollars

- 27.72 Le Service administratif du Bureau de la coordination des affaires humanitaires compte deux antennes, l'une à New York et l'autre à Genève, qui sont chargées d'exécuter les tâches d'administration (finances et budget, ressources humaines, ou encore formation et perfectionnement du personnel) et de prêter un appui administratif et des conseils aux fonctionnaires.
- 27.73 L'antenne de New York supervise la gestion des ressources financières et humaines et l'administration générale du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et elle donne des directives sur les questions administratives. Elle aide les hauts responsables à formuler des orientations générales et des instructions, notamment en matière de gestion financière, de gestion prévisionnelle des besoins en personnel, d'établissement de listes de candidats présélectionnés et de formation et perfectionnement du personnel. Elle coordonne l'élaboration des budgets-programmes des différents services et leur présentation aux organes délibérants.
- 27.74 Sous la direction stratégique du Chef du Service administratif, l'antenne de Genève gère les entrées et sorties de fonds, étaye les dispositifs d'achat de biens et services et assure le recrutement, le déploiement et l'administration du personnel sur le terrain.
- 27.75 Pendant l'exercice 2018-2019, le Service administratif continuera de se consacrer principalement à la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, à la planification de la relève, à l'organisation des carrières et au perfectionnement du personnel, comme prévu dans la stratégie de gestion des ressources humaines. Par ailleurs, il intensifiera le contrôle de la gestion financière et perfectionnera les prévisions liées au financement, et, à cet effet, il établira des prévisions de dépenses plus rationnelles, gèrera et emploiera les ressources de manière plus efficace, recueillera des informations provenant du terrain et les diffusera, et présentera en temps voulu des rapports rendant fidèlement compte des opérations financières. À ce titre, il s'emploiera sans relâche à valoriser la notion de service et le souci du client dans le cadre de ses activités.
- 27.76 La répartition des ressources prévues pour l'appui au programme est indiquée dans le tableau 27.29.

Tableau 27.29 **Ressources nécessaires : appui au programme**

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
Budget ordinaire				
Postes	1 764,5	1 764,5	7	7
Autres objets de dépense	2 233,2	1 578,4	–	–
Total partiel	3 997,7	3 342,9	7	7
Ressources extrabudgétaires	40 321,9	39 108,2	79	75
Total	44 319,6	42 451,1	86	82

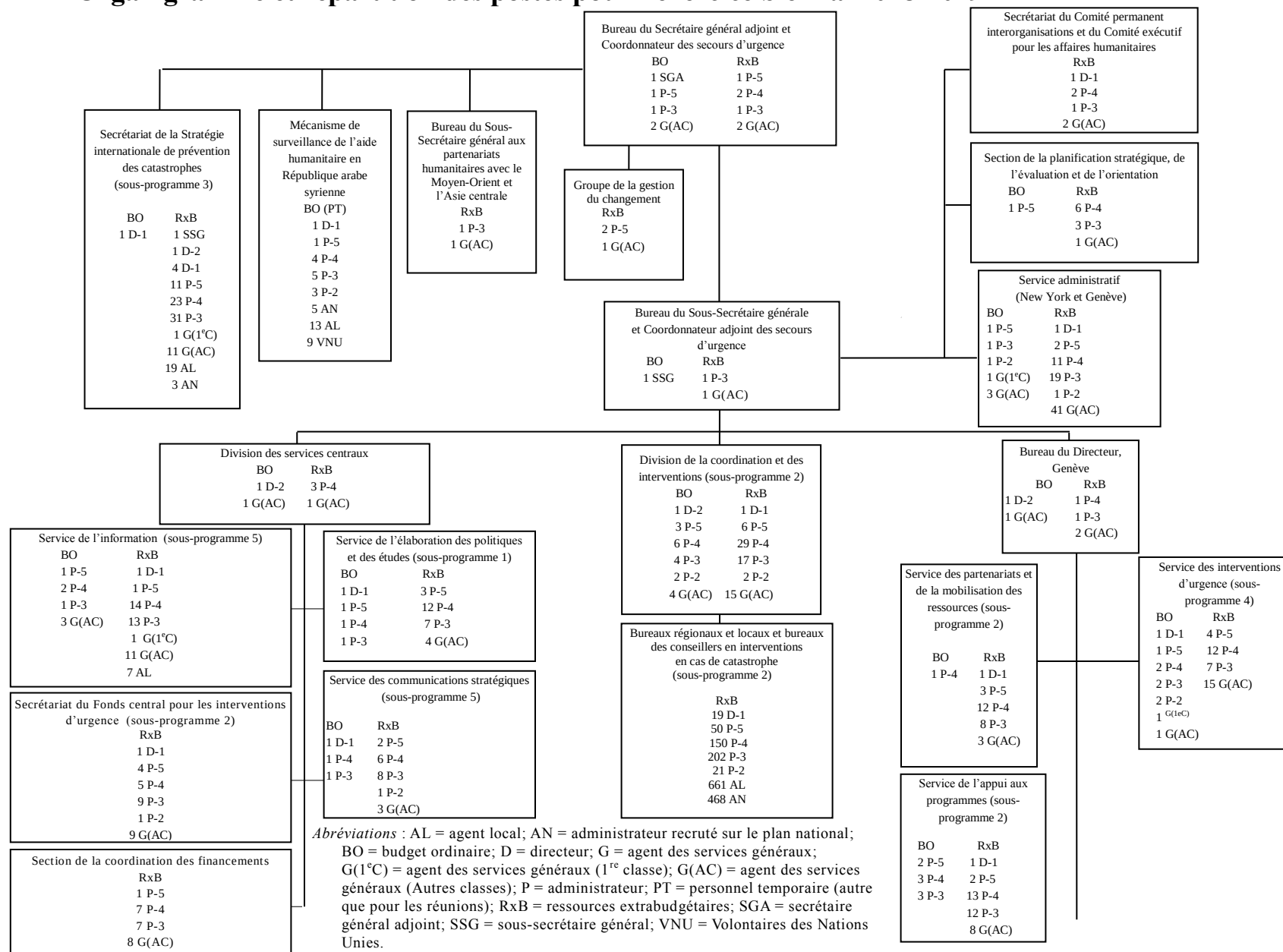
- 27.77 Le montant prévu (3 342 900 dollars) permettra de reconduire 7 postes [(1 P-5, 1 P-3, 1 P-2, 1 G(1°C) et 3 G(AC)] (1 764 500 dollars) et de couvrir d'autres objets de dépense (autres dépenses de personnel, voyages, services contractuels, frais généraux de fonctionnement, frais de

représentation, fournitures et accessoires et mobilier et matériel) (1 578 400 dollars). La réduction de 654 800 dollars proposée au titre des autres objets de dépense s'explique par les gains d'efficience que le Bureau prévoit de faire en 2018-2019.

- 27.78 Des ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 39 108 200 dollars, permettront de financer 75 postes [1 D-1, 2 P-5, 11 P-4, 19 P-3, 1 P-2 et 41 G(AC)] et d'autres objets de dépense correspondant à divers besoins opérationnels. Le montant prévu pour l'exercice biennal 2018-2019 tient compte des contributions volontaires attendues aux fins de la poursuite des activités menées au titre des ressources extrabudgétaires.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2018-2019



Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité des commissaires aux comptes

[A/71/5 \(Vol. I\)](#)

Le Comité recommande au Bureau de la coordination des affaires humanitaires de veiller à ce que le nouveau dispositif d'assurance soit systématiquement appliqué et intégré dans tous les bureaux de pays. En particulier, le Bureau doit améliorer sans plus tarder la collecte et l'analyse des données concernant les résultats des activités de suivi menées pendant l'année pour confirmer que les fonds ont bien été utilisés aux fins prévues (par. 283).

Le Bureau a commencé à mettre en place des tableaux de bord qui présentent des informations utiles sur la gestion, concernant notamment le respect, par les bureaux de pays, des dispositions du Manuel opérationnel pour les fonds de financement commun, et la qualité des données relatives au cycle de vie des subventions ; il a présenté des statistiques sur le système de gestion des subventions (montant des fonds alloués, état d'avancement des rapports financiers, activités de suivi et résultats des audits) ; il a défini des indicateurs de résultats et des cibles en rapport avec ses objectifs stratégiques, en particulier pour ce qui est de la rapidité des décaissements, de la gestion des risques, de la satisfaction des parties prenantes et du suivi. Ce projet devrait être mené à bien d'ici à la fin de 2017.

Annexe III

Produits de l'exercice 2016-2017 non reconduits en 2018-2019

<i>A/70/6 (Sect. 27)</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité Explication</i>
Sous-programme 3, Réduction des risques de catastrophe naturelle		
27.44 a) i) a.	Séances plénières	Caduc Le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes n'assure pas le service de séances plénières. La question de la réduction des risques de catastrophe n'est pas abordée en plénière. Elle est examinée exclusivement lors de 1 séances de la Deuxième Commission.
Total		1